

LES 11 ACCORDS SECRETS SIGNÉS ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE

Peu de gens le savent. Mais il existe bel et bien des accords signés entre les anciennes colonies françaises et leur ancienne autorité administrative, la France. Ces accords concernent de nombreux domaines, tels que le militaire, le politique, mais surtout des accords économiques.

1. La dette coloniale pour remboursement des bénéfices de la colonisation:

Les États nouvellement indépendants doivent rembourser le coût des infrastructures construites par la France pendant la colonisation.

2. La confiscation automatique des réserves financières nationales:

Les pays africains doivent déposer leurs réserves financières auprès de la Banque de France. Ainsi, la France « garde » les réserves financières de quatorze pays africains depuis 1961 : le

Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo-Brazzaville, la Guinée Equatoriale et le Gabon.

Ainsi, la gouvernance des politiques monétaires reste asynchrones et incomplètes du fait qu'elles sont pilotées directement par le gouvernement français, sans aucun lien avec les autorités financières des pays tels que la CEMAC ou la CEDEAO. Ainsi, du fait des conditions qui lient les banques des zones économiques et financières, elles sont obligées de garder 65% de leurs réserves de change dans un compte d'opérations tenu par le Trésor Français, ainsi que 20% supplémentaire afin de couvrir « les risques financiers ».

De plus, les banques des zones CFA imposent une limite de crédit à chaque pays membre équivalent à 20% des recettes d'état de l'année N-1 ! Bien que le BEAC ou la BCEAO ont des possibilités de retrait supérieur auprès du Trésor Français, ces retraits doivent faire l'objet de l'accord du Trésor Français. La décision finale revient donc au Trésor Français qui a lui même investies réserves des pays africains

sur la place boursière parisienne. En d'autres mots, 80% des réserves financières africaines, sont déposées sur un compte opération contrôlée par l'administration française. Les deux banques de la zone CFA sont africaines de par leurs noms, mais ne décident aucune des politiques monétaires par elle-même. Pire, les pays eux mêmes ne savent même pas quel est la part de réserves financières qui leur appartient en groupe ou individuellement en tant que pays, mais détenus par l'administration du Trésor Français. Les gains issus des investissements de ces fonds au Trésor Français sont censés être rajouté à la cagnote africaine, mais aucun compte n'est donné là dessus aux banques ni même aux pays membres. « Seul un groupe limité à six administrateurs du trésor français ont connaissance des montants du compte d'opération, du lieu d'investissement des sommes. Les banques centrales africaines n'ont pas accès à ces informations » déclarait le Dr. Gary K. Busch.

500 milliards de dollars des caisses africaines au Trésor français

On estime maintenant que la France détient près de 500 milliards de dollars auprès de son trésor. Elle est donc

prête à tout afin de combattre toute personne qui chercherait à faire la lumière sur le côté obscur de ce vieille empire. Les pays africains ne disposent pas d'accès à cet argent.

La France leur permet d'accéder à seulement 15% de l'argent chaque année. Si elles ont besoin de plus que cela, ils doivent emprunter de l'argent supplémentaire à partir de leur propre 65% du Trésor français à des taux commerciaux.

De plus, la France impose un plafond sur le montant de l'argent que les pays peuvent emprunter dans leur réserve. Le plafond est fixé à 20% de leurs recettes publiques de l'année précédente. Si les pays ont besoin d'emprunter plus de 20% de leur propre argent, la France dispose d'un droit de veto.

3. Le droit de premier refus sur toute ressource brute ou naturelle découverte dans le pays:

La France a le premier droit d'achat des ressources naturelles de la terre de ses ex-colonies. Ce n'est qu'après que la France ait dit: « Je ne suis pas intéressé », que les pays africains sont autorisés à chercher d'autres

partenaires.

4. Priorité aux intérêts et aux entreprises français dans les marchés publics et appels d'offre publics:

Dans l'attribution des marchés publics, les entreprises françaises ont la priorité sur l'attribution, même si les pays africains peuvent obtenir un meilleur rapport qualité-prix ailleurs.

En conséquence, dans la plupart des ex-colonies françaises, tous les leviers économiques des pays sont entre les mains des expatriés français. En Côte d'Ivoire, par exemple, les entreprises françaises possèdent et contrôlent tous les grands services publics – eau, électricité, téléphone, transports, ports et les grandes banques. C'est la même chose dans le commerce, la construction et l'agriculture.

5. Droit exclusif de fournir des équipements militaires et de former les officiers militaires des colonies :

Grâce à un système sophistiqué de bourses, de subventions, et les

«accords de défense» attachés au pacte colonial, les Africains doivent envoyer leurs officiers supérieurs en formation en France.

La situation sur le continent est telle que la France a formé des centaines, voire des milliers de « traîtres » . Ils sont tous en sommeil, et seront activés en cas de besoin pour un coup d'Etat ou tout autre but.

6. Le droit pour la France de déployer des troupes et d'intervenir militairement dans le pays pour défendre ses intérêts:

En vertu de ce qu'on appelle « les accords de défense » attachés au pacte colonial, la France a le droit d'intervenir militairement dans les pays africains, et aussi de stationner des troupes en permanence dans les bases et installations militaires, entièrement gérées par les Français.

Lorsque le président Laurent Gbagbo de la Côte d'Ivoire a tenté de mettre fin à l'exploitation française de son pays, la France a organisé un coup d'Etat.

Pendant le long processus pour évincer Gbagbo, des hélicoptères de combat et des forces spéciales sont intervenus directement dans le conflit, et ont tiré

sur des civils.

La France a estimé que les hommes d'affaires français avait perdu plusieurs millions de dollars d'actifs en quittant précipitamment Abidjan en 2006.

Pourtant, l'armée française a massacré près de 65 civils non armés et en a blessé 1.200 autres.

Par la suite, la France a réussi un coup d'Etat. Elle a fini par transférer le pouvoir à Alassane Ouattara. La France a demandé au gouvernement Ouattara de verser une indemnité à la communauté française pour rembourser les pertes pendant la guerre civile.

Le gouvernement Ouattara leur a payé deux fois le prix de ce qu'ils avaient demandé.

7. L'obligation de faire du français la langue officielle du pays et la langue pour l'éducation:

Oui, Monsieur. Vous devez parler français, la langue de Molière! Une organisation de la langue française et de la diffusion de la culture française a même été créé. Elle s'appelle la « Francophonie » et possède plusieurs organisations satellites. Ces organisations sont affiliées et contrôlées par le ministre

français des Affaires étrangères.

8. L'obligation d'utiliser le franc CFA (franc des Colonies Françaises d'Afrique):

Voilà la vraie vache à lait pour la France. Ce système est même dénoncé par l'Union européenne. Mais la France n'est pas prête à faire tomber ce système économique datant de la colonisation qui met environ 500 milliards de dollars des caisses de l'Afrique dans sa trésorerie.

Lors de l'introduction de la monnaie Euro en Europe, les autres pays européens ont découvert le système d'exploitation français. Beaucoup, spécialement les pays nordiques, ont été consternés, et ont suggéré à la France de se débarrasser du système, mais sans succès.

9. L'obligation d'envoyer en France, un bilan annuel et un rapport d'état des réserves:

Pas de rapport, pas d'argent. Quoi qu'il en soit, le directeur des banques centrales des ex-colonies présente ledit rapport lors des réunions bi-annuelle des ministres des Finances sur les ex-

colonies. Ce rapport est ensuite compilé par la Banque de France et le Trésor français.

10. Renoncer à toute alliance militaire avec d'autres pays, sauf autorisation de la France:

Pourquoi les alliances militaires régionales en Afrique sont les plus faibles? La plupart des pays ont seulement des alliances militaires avec leurs ex-colonisateurs! Drôle, mais vous ne pouvez pas faire mieux!. La France leur interdisait tout autre alliance militaire.

11. L'obligation de s'allier avec la France en cas de guerre ou de crise mondiale:

Plus d'un million de soldats africains se sont battus pour la défaite du nazisme et du fascisme au cours de la seconde guerre mondiale. Leur contribution est souvent ignorée ou minimisée. Mais quand vous pensez qu'il a fallu seulement 6 semaines à l'Allemagne pour vaincre la France en 1940. Il y a quelque chose de presque psychopathe dans la relation entre la France avec l'Afrique.

La première réaction des gens quand ils apprennent l'existence de la taxe coloniale française est de poser la question: «Jusqu'à quand? »

A titre de comparaison historique, la France a fait payer Haïti l'équivalent de 21 milliards \$ de 1804 à 1947 (près d'un siècle et demi) pour les pertes causées aux marchands d'esclaves français par l'abolition de l'esclavage et de la libération des esclaves haïtiens.

Les pays africains paient la taxe coloniale depuis seulement 50 ans, donc cela pourrait durer encore un siècle de plus si nous ne faisons rien.